

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

Nom
Prénom
Établissement

A l'attention de Monsieur le Recteur
de l'académie de MAYOTTE
s/c de

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer à la réunion d'information organisé par le snep de l'académie. Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'ont adressé les Secrétaires académiques du SNEP-FSU Mayotte

Date et signature

(1)Rayer la mention inadéquate

 <p>s3-mayotte@snepfsu.net 0639 20 64 01 / 0639 76 76 61</p>	<p>Mayotte, le 13/11/2022</p> <p>Noms et qualités :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---	--

CONVOCAION
Réunion d'information «mutation interacadémique »

Conformément aux articles 12 et 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef d'établissement au moins trois jours à l'avance

Cher(e) collègue,

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, tu es convoqué(e) en tant que militant(e) à la réunion d'information « mutation interacadémique », le vendredi 18 novembre 2022 de 14h à 16h au collège de Kwalé.

Pour le bureau du SNEP-FSU Mayotte,
Eric GROSGER,
Paul VANWEYDEVELD
Co-secrétaires académiques

